

20210706_DL_02

OBJET : Avenant n°1 au marché « Fourniture de licences, maintenance et support de la solution de messagerie collaborative Zimbra »

Date de convocation :
29 juin 2021

Date de séance :
6 juillet 2021

Date d'affichage :
6 août 2021

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 7

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à
17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Laurent PARSIS, Mathilde ROY, Olivier JARDE et Jean-Pierre DELFOSSE.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Alain GEST donne pouvoir à Philippe VARLET

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE BUREAU

- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°1 du Bureau du 25 mai 2018 ayant pour objet l'attribution du marché portant sur la fourniture à Somme Numérique de licence, de maintenance et d'un support de messagerie collaborative Zimbra
- Vu le marché conclu avec la société ZEXTRAS
- Vu le projet d'avenant n°1

Considérant l'intérêt pour Somme Numérique d'intégrer une modalité de facturation supplémentaire et un article spécifique dans le bordereau des prix unitaires ayant pour objet l'acquisition de licences et leur support pour une durée de 3 ans.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché public intitulé « Fourniture de licence, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra » conclu avec la société STUDIO STORTI - ZEXTRAS SERVICES est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer le présent avenant.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.